

dont les uns étaient inconnus, les autres inintelligibles, il y a encore quelques années, nous pouvons maintenant faire revivre le monde ture du VI^e siècle, témoin fidèle et type caractéristique de sociétés plus anciennes ou contemporaines, modifiées ou disparues, comme les Huns, les Touraniens des Persans, les Magyares, les anciens Mongols et les premiers Mandchous.

On reconnaît, à la description chinoise, une société ayant conscience d'elle-même, déjà organisée, et fortement commandée. Le premier caractère de ces Turcs, qui saute aux yeux, c'est leur esprit de hiérarchie et de discipline. Chez eux, l'insubordination et le complot sont punis de mort. L'homme ne vaut que par sa force et ses armes; les vieillards ne comptent pas. « Ils se font gloire, dit l'annaliste chinois, de mourir en bataille; mourir de maladie est tenu à honte chez eux. » C'est bien le fier dicton ture que le Mongol Ssanang Setzène prête au roi des Karluk : « L'homme naît dans la maison et meurt sur le pré. » Ils n'ont ni « patres » ni « seniores », comme les Romains, ni « cheikhs », comme les Arabes; l'homme auquel on doit respect, chez eux, s'appelle *Aka*¹, « l'Ainé, l'Ancien » dans le sens strictement militaire du mot; c'est le titre que les Osmanlis donnent aux bas officiers et aux officiers subalternes jusqu'au grade de colonel; les caporaux et les simples soldats l'exigent des civils. Le nom *Ata*, « Père », ne se donne qu'aux saints et aux religieux, qui vivent hors du monde; l'*Ata* est un père spirituel; au temporel, le Turc n'a jamais connu que son *Aka*, son ancien en grade. Leur langue forte et brève est merveilleuse sur le rang; elle sonne les commandements d'armes; pour dire de prêter attention, le Turc archaïque commande, *Tek* : « Fixe! » vraiment, « quand il est à cheval, il ne connaît

1. En ture occidental *Aga*, *Agha*.

plus son père », car jusqu'à la parenté par le sang, chez lui, s'exprime par des mots de compagnonnage militaire; comme il forme le mot *iol dach*, « compagnon de route », pour dire « camarade », le Turc a formé les mots *keungul dach*, « compagnon de cœur », et *karin dach*¹, « compagnon de ventre », pour dire frère de lait, et frère de naissance. De là un genre de relations caractéristique, la parenté volontaire, par l'affiliation, le serment, et le choix. Deux Turcs ou Mongols appartenant à des clans, et même à des nations différentes, peuvent acquérir la parenté personnelle par le serment; ils s'ouvrent une veine au bras, font couler leur sang dans une tasse, et le mêlant à du lait ou à du *kymyz*, par-devant témoins, avec un cérémonial et des formalités prescrites par la coutume, boivent chacun la moitié du mélange²; les voilà devenus *Anda* (le mot est ture et mongol); chacun des deux frères par le contrat et serment jouira désormais dans le clan, la tribu, et la nation de l'autre, des mêmes prérogatives que s'il était son « compagnon par le ventre », et aura envers lui les mêmes obligations, suivant que d'après le « serment de breuvage », il a été reconnu pour *Aka*, « frère aîné », ou pour cadet. On verra, dans les relations du Tchinghiz Khan Mongol et de ses successeurs, avec la puissante nation des Turcs Kéraït, un exemple frappant de la « fraternité par serment et breuvage » et de son importance.

Un trait encore plus caractéristique de l'ancien droit chez les Turcs et les Mongols, et qui éclaire d'une vive lumière leur histoire, est la coutume que, faute d'autre terme, j'appellerai « l'adoption à rebours ». La coutume turque règle les successions d'une manière toute particulière; l'héritier stable, en

1. Turc moderne occidental, *Kardache*.

2. D'où l'expression caractéristique turque, conservée même dans les dialectes occidentaux modernes : *Ant itchmek*, « boire le serment », pour dire « lier contrat, jurer ».

quelque sorte fixé au sol natal, est le plus jeune des fils; c'est lui qui est l'*Ot-dzékine*, comme disent les Mongols, le *Tékine*, comme disent les Turcs, « le gardien du foyer »; c'est à lui que revient cette portion de terre invariable dont parlent les annalistes chinois et les voyageurs occidentaux¹. Les aînés se partagent les biens meubles, le premier de tous, le bien par excellence, le *Mal*, « le capital², » des troupes.

Le partage ne se fait pas sans ordre : « Au plus intelligent et au plus brave, dit Aboulghazi, les chevaux; au plus faible, les moutons. » Dans les familles princières, à côté du capital à quatre pieds, il y en a un plus important, qui assure la possession de tous les autres, qui rend, à la fois, puissant et heureux, car en ancien turc et en vieux mongol, le même mot « *Kout* » signifie « pouvoir » et « bonheur »; ce capital, c'est la bande des gens de guerre; le chef la lègue, suivant la Coutume, au fils de son choix, ou la partage, et il n'est pas rare qu'une fille en reçoive sa part. Les voilà tous pourvus, ou à peu près tous, car l'héritage peut être tel que l'aîné et le plus jeune nantis, il se trouve un cadet sans autre bien que son arc, son sabre, et peut-être quelque mauvais cheval. Ici, nous voyons la coutume caractéristique et originale de l'adoption à rebours; le cadet dépourvu va chercher au loin un père et une mère. Dans les légendes et dans les vieilles rapsodies, les choses se passent de deux façons; tantôt, le cadet chevauche, loin, loin, arrive à une maison, où il trouve une vieille; le vieux est aux champs; le cadet dit à la vieille : « Sois ma mère. » Quand la vieille a consenti, le vieux revient. Le cadet lui dit : « Sois mon père » et, quand il a

1. « Curia patris et matris semper accidit minori filio. » (Rubruquis, p. 235.)

2. Le mot *Mal*, qui signifie en arabe « fortune, possession », a été adapté par les Turcs, spécialement au cheptel : *Tchoban mali*, « le capital du berger », le troupeau; *Kiarvan mali*, « le capital du caravanier », les bêtes de somme. Le Turc Osmanli a le dicton : « Le berger attend du mouton la laine et le lait, le boucher, la chair et la peau. »

consenti, le cadet dit enfin : « Mes père et mère, donnez-moi un nom. » Chose caractéristique, l'aventurier turc n'a même pas de nom; *At-Siz*, « Sans-Nom », s'appellent des héros légendaires; dans l'histoire, des rois¹ et plus d'un guerrier ont gardé fièrement leur nom « sans-nom » d'*At-Siz*. Tantôt aussi, le cadet chevauche, chevauche, arrive, bien loin, à la cour d'un roi. Son cheval, qui est fée, se métamorphose en poulain étique, et lui-même prend l'aspect d'un pauvre teigneux, vêtu de guenilles. Sous cette forme misérable, cheval et cavalier triomphent dans tous les jeux guerriers, sortent vainqueurs de toutes les épreuves. Le roi impose des travaux extraordinaires au héros, océans à traverser, mers de flamme à passer, dragons à sept têtes et monstres infernaux à vaincre; finalement, le héros s'empare du royaume, détrône le roi et épouse sa fille; puis il retourne dans son pays et rassemble son peuple qu'un ennemi avait dispersé². Il est inutile de chercher, dans ces naïves légendes, des fables religieuses, ou, comme c'était dernièrement la mode, des mythes solaires; sous une forme romanesque, c'est bien sa vie réelle que l'ancien peuple turc y raconte. Comme l'anonyme *At-Siz*, par milliers, les aventuriers turcs sont venus se proposer à l'adoption chez les rois parthes, chez les potentats perses, chez les khalifes arabes, chez les empereurs de Chine, chez les seigneurs de Sogdiane, vendant leur épée pour avoir une famille et un nom; comme le pauvre guenilleux sur son cheval étique, le grand Timour s'est sauvé de la geôle où l'avait enfermé Ali Tchoun Gharbani, et s'est mis en route pour la conquête du monde, portant sa femme en croupe sur son cheval boiteux. Comme un héros de la légende, Témoudjine s'est offert à l'adoption du grand roi des

1. Atsiz, troisième sultan de Kharezme (1127-1156).

2. Voir les nombreuses légendes recueillies par Radloff, telles que chez les Sagi de l'Abakan, celles d'*Az-Mökö*, d'*Altun-Taidji* (t. II), chez les Kirghiz, celle de *Kan Chentüi*, d'*Erkäm Aidar* (t. III), etc., etc.

Kéraït, avant de prendre le nom de Tchinghiz Khan des Mongols. Ce sont des cadets turcs anonymes qui ont fondé l'empire des Seldjoukides et celui des Osmanlis. « J'ai mené une vie de chevalier errant ¹ », disait le Grand Mogol Bâber, dépossédé de son royaume héréditaire de Fergana. Spadasins et bravi dans la maison des khalifes, reîtres et condottieri en Perse, en Chine, en Asie Mineure, en Syrie, coupe-jarrets gagés chez les Mamlouks d'Égypte, voilà ce qu'ont été, en réalité, les chevaliers errants et les aventuriers turcs et mongols qui ont détruit et fondé les empires en Asie, du vi^e au xvi^e siècle; ces gens de guerre professionnels ne ressemblent, en rien, aux pâtres qu'on s'est figuré. De houlette, ils n'ont jamais connu d'autre que leur lance, et leurs pipeaux étaient des clairons.

La place de la femme, dans la famille turque et mongole, est beaucoup plus importante qu'on ne se l'est imaginé, quand on n'a pas tenu compte des transformations que « l'adoption à rebours » a fait subir au droit coutumier des aventuriers transplantés en Perse, en Asie Mineure ou en Chine. Le droit coutumier turc, même aujourd'hui, chez des nations islamisées, soumises officiellement au *Chériat* ou droit religieux musulman, reconnaît à la femme une personnalité civile, et lui assure des garanties. L'homme qui épouse une fille lui doit un *Kalin*, « un douaire », dont elle n'a pas l'administration, mais dont elle ou ses parents reprennent possession en cas de divorce. Les nobles dames turques et mongoles étaient dûment apanagées, et quand elles ne vivaient pas en puissance de mari, disposaient de leurs apanages. L'apanage tombe même de lance en quenouille, car chez les Mongols et Turcs Gengiskhanides, avant que le *Chériat* se soit substitué au droit d'état et au droit coutumier, ou les ait fait

1. Le texte est plus énergique : *Kazak ve Mardan*, « marron et chevaliers ».

passer au second plan, on voit des princesses acquérir l'héritage mâle par excellence, l'*apanage d'une armée*. Jusqu'au triomphe du *Chériat*, il n'existe pas de loi salique chez les Turcs et chez les Mongols; des princesses douairières règnent et gouvernent. Même actuellement chez les Osmanlis, la *sultane Validé*, « reine mère », jouit de privilèges particuliers. Chez les Turcomans de l'Oxus, restés si fidèles au vieux droit coutumier, on a vu, récemment, la veuve du chef des Turcomans Tekké transmettre régulièrement ses pouvoirs territoriaux et politiques à la Russie, par mariage avec le colonel russe Ali-Khanoff, sans qu'aucun de ses sujets ait soulevé motif d'opposition. Parmi les gens du commun, le voyageur arabe Ibn Batoutah (xiv^e siècle) s'émerveille et se scandalise de voir la liberté qu'ont les femmes turques musulmanes de Crimée, allant et venant, achetant et vendant, disposant de leurs biens au marché, pendant que leurs maris s'occupent ailleurs ou restent oisifs. Comme le remarque très bien l'annaliste chinois, la femme, chez les Turcs, est affectée de la noblesse personnelle, ne peut pas déroger : il y a, chez les Turcs, des *femmes de qualité*.

Il est curieux que chez des nations où la noblesse personnelle est aussi formellement établie, le droit d'hoirie s'arrête à la septième génération. « En coutume turque, dit Aboulghazi, passé la septième génération, l'on ne donne plus de nom particulier aux ascendants ¹. » Sept générations, trois siècles, assurent la prescription et anéantissent les titres. Il ne s'agit pas, ici, de titres généalogiques, mais de droit positif. La généalogie ne se périme pas. Encore aujourd'hui,

1. Pour compléter l'indication d'Aboulghazi, je traduis les exemples qu'il donne : « Le Turc dit : depuis sept générations, je suis forgeron. — Et puis il dit : mes sept ancêtres étaient établis en ce pays. — Et puis il dit : depuis sept générations, la face d'une charte souveraine n'a pas paru devant ma vue. » Cette interprétation d'Aboulghazi est en désaccord avec les mémoires du grand Timour, qui reconnaît comme valable un traité consenti par ses ascendants, à plus de sept générations.

chez les Kirghiz de la grande, de la moyenne et de la petite Centaine, chaque clan conserve ses armoiries plus de dix fois séculaires¹. Le clan de Kiptchak scelle ses actes d'une barre en pal, abréviation cursive de l'ancien fer de lance que les annalistes chinois du VI^e siècle voyaient au bas des contrats tou-kioue; les clans de Kireï et de Kireïski, musulmans depuis six cents ans, apposent à leurs contrats la croix de leurs ancêtres, les Keraït chrétiens, les uns simple, les autres brisée d'un lambel. En droit turc, la tradition nationale et la tradition généalogique sont distinctes; la parenté n'est qu'affaire de sentiment, et non de droit. On reconnaît, à ce trait caractéristique de la coutume turque, l'habitude acquise par une longue pratique de la migration à main armée, du service militaire à l'étranger. Les migrations arabes se sont faites par clans et par tribus, les turques, par bandes confédérées, par individus isolés, par petits groupes ralliés autour d'un drapeau.

Les Turcs ni les Mongols n'ont jamais été des peuples religieux. « *Turkman, Za'if ul iman* — Turcoman, pauvre croyant », dit l'Osmanli. L'imagination religieuse, le zèle et l'enthousiasme si ardents chez les Arabes, les Iraniens, les Slaves, n'ont jamais éveillé l'apathie, échauffé la froideur des Turcs, des Mongols et des Mandchous. La religion la plus sympathique à leur quiétisme et à leur flegme est bien certainement le bouddhisme. Ils sont bouddhistes naturellement, par tournure d'esprit, par tempérament, sans effort. Le bouddhisme est le seul élément religieux dans lequel ils se meuvent avec aisance; dans l'islamisme, ils sont gauches et empruntés. La littérature religieuse musulmane, en langue turque, est assez pauvre, la controverse, à peu près

1. Je prends ces armoiries telles que les donne Levchine, *Description des hordes et des steppes des Kirghiz*, p. 379.

nulle; les ouvrages de religion écrits par de vrais Turcs, en vraie langue turque, et non par des Iraniens, les ouvrages — ce sont tous des poèmes — qui montrent du style, de l'inspiration, sont imprégnés de l'esprit bouddhiste. Musulmans par la forme, bouddhistes par la pensée, sont les poètes religieux de vrai sang turc, quand ils ont du souffle et du naturel¹. Les autres singent gauchement les Iraniens et les Arabes, dont ils exagèrent les défauts, et dont ils ne comprennent pas l'inspiration passionnée. Assez mollement, sans enthousiasme et sans grande répugnance, les Turcs ont accepté d'autres religions que le bouddhisme; ils sont devenus mages adoreurs du feu, manichéens, chrétiens nestoriens, musulmans, un peu au hasard, n'y comprenant pas grand'chose, indifférents à la controverse qui est contraire à leur placidité mentale et à leurs habitudes militaires de discipline; les religions qu'ils ont définitivement adoptées, car plus d'une fois ils n'ont pas attendu la prescription du septième ancêtre pour en changer, ces Turcs les ont pratiquées loyalement, sans altération ni discussion, comme il convient à des gens qui appellent la civilisation, « obéissance » — voir le mot *Oïgour* — et la loi d'État, *Yassak*, « consigne ». Ils les ont défendues en honnêtes soldats, préférant, pour argument, celui que saint Louis recommande aux laïques contre les Juifs, l'épée dans le ventre. Mais quand on ne les provoque pas, ils ne tiennent pas à controverser. Le Mongol Meungké (Mangou Káan) s'amuse bien à faire disputer moines bouddhistes, chrétiens et musulmans, devant lui, tenus en bride par la rigoureuse étiquette impériale, qui met une sourdine à leurs éclats de voix; mais il leur interdit de se chamailler hors de

1. Pour s'en convaincre, il suffit de lire *Bourk divané* (dans Vambéry : *Tschagataische Sprachstudien*, p. 58-70), dont l'auteur se croit sincèrement musulman; sa doctrine est du pur bouddhisme.

sa présence, parce qu'ils feraient trop de bruit, et que le tapage est défendu au quartier impérial. Ces conférences pieuses finissent d'ailleurs par boire, après qu'on a bien argumenté. — « Et quand fut achevé, Nestoriens ensemble et Sarrasins chantèrent victoire, *tuiniens* (bouddhistes) se taisant, puis allèrent boire tous copieusement¹. »

Avant l'introduction du mazdéisme (qui n'a, d'ailleurs, pas été de longue durée) chez les Turcs des marches iraniennes, du christianisme nestorien, puis de l'islamisme, chez ceux des marches occidentales de Chine et du Tian Chan Pé-lou, du christianisme, du manichéisme, enfin de l'islamisme et du bouddhisme chez ceux du Tian Chan Nan-lou, des confins militaires de Chine, et finalement chez les Mongols et les Mandchous des marches orientales, tous ces peuples ont eu des religions plus anciennes, originales, dont les rituels mandchous et les annales chinoises nous ont conservé quelques parties; les Tchérémisses à l'ouest, les Yakoutes, les Turcs de l'Altaï, les Téléoutes, les Toungouzes, au nord et à l'est, les ont gardées, malgré beaucoup de modifications, encore suffisamment intactes; leur substruction est parfaitement visible dans les légendes, les poèmes et les croyances populaires des Kirghiz, des Tatars de Sibérie, et d'autres islamisés, malgré le soin que le rigorisme musulman a mis à en détruire les traces. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir la dogmatique, la classification et la chronologie de ces religions, on peut se faire une idée des principes généraux qui leur sont communs, et de leur physionomie au point de vue esthétique. Leur trait original et caractéristique est une très grande douceur, une tendresse familière de l'homme pour le monde qui l'entoure. C'est la religion aux champs, sans théologie, toute naïve et agreste.

1. « Hiis peractis, nestorini pariter et sarraceni cantaverunt alte, tuinis tacentibus, et postea biberunt omnes copiose » (Rubruquis, p. 359).

Comme les anciens Chinois, les anciens Turcs reconnaissent et vénèrent cinq éléments incarnés dans cinq personnes : les cinq éléments sont la Terre, le Bois, le Métal, le Feu et l'Eau; les cinq personnes sont l'empereur Jaune au Centre, l'empereur Bleu à l'Est, l'empereur Rouge au Sud, l'empereur Blanc à l'Ouest, l'empereur Noir au Nord¹. Plus tard, ce système se réduit à deux termes : le Ciel et la Terre; sur la Terre, l'empereur des Hioung Nou, le Káan des Mongols s'appellent *Tengri Kout*, « Pouvoir du Ciel », comme l'Empereur de la Chine. Les noms des cinq éléments, combinés avec ceux de douze animaux, désignent les soixante années du Cycle en usage chez les Turcs et chez les Mongols (Souris-Terre, Taureau-Terre, Panthère-Terre, etc.; Souris-Bois, Taureau-Bois, Panthère-Bois, etc.). Les Turcs chrétiens de la haute Asie, jusque dans leurs dernières inscriptions tumulaires (la dernière connue est de 1406) ajoutent invariablement la date en vieux cycle à leur date religieuse qui se règle sur l'ère des Séleucides; les Turcs orientaux musulmans ont gardé le même système chronologique bien longtemps après l'introduction du calendrier islamique; au xvii^e siècle, le khan de Khiva, Aboul Ghazi, dans son histoire généalogique des Turcs, donne toujours la date en vieux style (année de la souris, du cheval, du porc, etc.), avec la date d'après l'ère musulmane. Enfin, et ce fait est digne d'attention, les Karaïmènes, Turcs juifs de Lithuanie et de Crimée, n'ont adopté jusqu'à nos jours qu'une partie du calendrier judaïque, et désignent, encore maintenant, des mois qui correspondent à juillet-août, septembre-octobre, octobre-novembre (en hébreu *Eloul*, *Hesban*,

1. Les désignations sont curieusement restées comme termes politiques : *Keuk Mogol*, « les Mongols Bleus », au temps du Tchinghiz Khan; *Kin Khaghan*, « l'Empereur d'or ou jaune », à la même époque, pour l'Empereur mandchou du Centre, c'est-à-dire de la Chine; *Ak Padichah*, « l'Empereur Blanc », pour l'Empereur de l'Ouest, actuellement le Czar.